

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 38

Artikel: Le jugement de Pinclet
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LE JUGEMENT DE PINCLET

A la croisée de la route de Faoug à Coppet et du chemin qui de la forge des Eterpaz mène à la petite auberge des Rutènes. Une automobile est arrêtée à l'ombre d'un sorbier, à deux pas d'une borne où Pinclet, le cantonnier, s'est assis pour faire les dix heures. Devant la lourde voiture est campé, les jambes écartées et les bras croisés sur la poitrine, un grand gaillard en manches de chemise, dont l'attitude semble dire au chauffeur : vous ne passerez pas ! De fait, ce chauffeur a l'air fort contrarié, d'autant plus que sur le siège d'arrière s'agit nerveusement une jeune dame qu'on devine jolie sous la violette tombant d'un affreux chapeau-cloche à fromage.

— Voyons, fait d'un ton conciliant l'automobiliste, je vous donne trois francs, et vous gardez votre poule ; cela vous va-t-il ?

— C'est trois francs cinquante et pas un fichtre de moins ! répond le propriétaire de la poule... Ça vous apprendra à décapiter mes bonnes pondeuses.

— Mais puisque je vous dis que vous la gardez !

— Que voulez-vous que je fasse d'une poule sans tête ; elle est à vous maintenant ; payez-moi mes trois francs cinquante, et tout sera dit.

— Mais, moi non plus, je n'ai que faire de votre bonne pondeuse ; et puis, elle tachera les coussins de mon auto.

— A qui la faute ?

— Tenez, voici trois francs, et n'en parlons plus.

— Pardon, trois francs cinquante.

— Décidément, vous n'êtes pas raisonnable !

— Si vous préférez que nous allions chez M. le juge de paix ? c'est seulement à cinq petits quarts d'heure d'ici.

— Merci, je suis trop pressé ; mais, dites-moi, si nous nous en remettons au jugement de ce cantonnier qui nous écoute ?

— On peut essayer... Hé ! Pinclet, amène-te voir par ici.

— Mon brave, fit le chauffeur à Pinclet, qui s'avancait à pas mesurés, après avoir essayé du revers de la main sa longue moustache, mon brave, voulez-vous être l'arbitre de notre petit différend ? Vous avez entendu de quoi il s'agit ?

— Mon Dieu, j'ai entendu sans bien entendre...

— Eh bien, voici : la poule de votre ami a passé sous mon automobile, il me réclame trois francs cinquante à titre de dédommagement, je lui offre trois francs et lui laisse sa poule, n'est-ce pas équitable ?

— Montre-voir cette poule, François, dit le cantonnier ; et, après l'avoir soupesée :

— Tout ce que je puis dire, c'est que Monsieur a assez raison et que tu n'as pas tant tort, François... Tu te fiches donc de ta poule, pourvu que tu aies tes trois francs cinquante ?

— Oui.

— Et Monsieur promet bien de ne pas la réclamer, si Monsieur ne débourse que trois francs ?

— Mais oui.

— Eh bien, Monsieur aura bien la bonté de donner trois francs à François ; j'y ajoute cinquante centimes et je garde la poule... Tout le monde est-il content ?

Le chauffeur et François : « Parfaitement. »

— Et pis, conclut Pinclet, en fourrant la poule dans son bissac, les frais du procès on les mettra à la charge de l'Etat.

V. F.

AUX PENSIONNAIRES

La pièce de vers que voici n'est pas d'aujourd'hui, on le voit par la date. Elle fut publiée jadis dans la *Tribune de Lausanne*. Elle est toujours de saison :

Alors que vous passez, candides pensionnaires,
Cheminant deux à deux, douces et débonnaires,
J'aime à saisir au vol vos propos innocents,
En leur français naïf, aux comiques accents,
Laissez voir en sa forme élémentaire et fruste
Votre souci constant de trouver le mot juste,
Et témoignant chez vous du désir vertueux
De faire un « exercice » utile et fructueux.

J'aime, en les trains d'été, quand vous rentrez

[fleuries,
D'une course joyeuse à travers les prairies,
Entendre raisonner vos étranges jargons,
Dans le silence hostile et triste des wagons.
Et tandis que d'air pur et de plaisir grisées,
Vous contez la journée en phrases imagées
Où passent des « charming », « reizend » et

« lovely »

Votre gai charabia ne me semble point laid.

Puis, en costumes clairs, gentiment alignées,
J'aime à vous voir encore, écoutant résignées :
Sonate, paraphrase, étude et concerto,
Symphonie, impromptu, fugue ou minuette,
Flot terrible et puissant de savante musique,
Que déchaine l'orchestre en un concert classique,
Où l'auditeur profane accablé de sommeil,
Grâce à vos frais minois se maintient en éveil.

Enfin, au temps bénî des douces gâteries,
Des envois de bonbons et de pâtisseries,
De puddings nationaux, fruits de l'art maternel,
J'aime à vous voir entrer, la veille de Noël,
Dans quelque librairie, et là, très affairées,
Choisir en le monceau des cartes illustrées
Celle devant porter au logis familial
Vos souhaits de bonheur, vos vœux d'amour filial.

Et je tiens à vous dire, aimables pensionnaires,
Berthas, Fridas et Mauds, doux anges tutélaires
Du brillant virtuose et du conférencier,
Combien ici chacun sait vous apprécier.

Aussi, n'hésitez pas à nous mander vos filles,
Quand, plus tard, vous aurez de nombreuses

[familles,
Et puissent dans Lausanne, en cortèges heureux,
Toujours, les pensionnats défiler « deux par deux ». Lausanne, mars 1898.

F. W.

C'est du propre ! — Le Bulletin de la Bourse de la *Tribune de Genève*, du 14 septembre, se termine ainsi :

« Notre bourse est retombée ce matin dans le calme. Peu d'affaires. »

Décidément, dirait Töpfer, notre Bourse s'embramine !

ON VOYADZO AO POLE

LIAIDE-vo lè papâi stau dzo ? Se vo z'ai z'u lesi de lè z'épêta on bocon, prau su que vo z'ai vu que traî crâno corps sant z'u fère onna tornâne tant qu'ao pôle, et que sant revengnâ tot vedzel, ma on bocon einronmâ. Clli que l'a z'u lo premi idée de parti l'e on certain bon-fonds de pè Velâ-Bonzon qu'on lâi desâi Coque po nom sobriquet. On l'avâi batsi dinse por cein que, quand l'étâi oncora tot bouté et qu'on lâi démandâve : « Ame-to mî ton père ào bin ta mère ? », ie repondâi : « l'âmo mî lè coque ? » et Coque lâi étâi restâ.

Clli coque l'étâi adi pliein d'indzalire, principalemeint ai z'erté dâi dou pî. L'e oncora on' affère de la metsance que l'e z'eindzalire et Coque l'avâi tot fê po lè fère à passâ. Po fini, l'avâi étâ vè on mайдzo que l'ai dit dinse : « Rein ne vo lè z'arretâ que de corre dein la nâ. » Mâ on étâi ào sailli et, ma fâi, adieu la nâ. Adan, on régent de per lè, que l'avâi bin z'u recordâ la jographie, lâi fâ dinse on dzo : — Sède-vo pas allâ ào pôle nord, que l'e tant pliein de nâ qu'on ne pâo pas mè et que doure dâi z'annâie ! -- Et Coque sè décide à parti, po guiéri sè z'eindzalire et po promenâ on bocon sa balla-mère que lâi a grand teimps que lo lâi promettâ. Ma, faillâi tot on trossi po s'einmodâ contre lo pôle. Ie preind dan sè metanne ; l'einfate son bounet avau lè z'oroille, qu'on lâi vayâi fenameint lo bet dau nâ ; ie met sè choque à botte avoué dâi gamatche per dessu ; ie va couillî dein on'adze on bon bâton de câdraô ; ie bete dein sa catsetta quaque batz, onna batoille de vin de fri, onna ludze po menâ la balla-mère que pouâve pas bin martsî... et pu, via pè Penâ, Botteins, Echalleins.

Ma fâi, à Echalleins, coumeincive à ne pas sè rappela dau seindâ po lo pôle. Lo régent lâi avâi bin de que faillâi teri adi ein lèvè de la part dau dzoran, mâ l'avâi tot parâi pouâre de sè trompâ et ie démande à n'on municipau de lâi montrâ lo tsemin.

— Quemet ! vo z'allâ ào pôle ? que lâi dit clli municipau.

— De bi savâi, que repond Coque.

— Et vo z'ai min d'Esquimau avoué vo ?

— Ein faut-te ? que ie dit ; savé pas qu'ein faillâi.

Lâi avâi adan pè lo Gros-de-Vaud on corps qu'on lâi desâi l'Esquimau et que l'avâi dou valet, ion qu'on lo surnommâve *Dsanlyâo* et l'autro *Epouâire-veretâ*, que l'avant assebin la frênesi d'allâ ào pôle. Coque va adan vè leu et lâi dit dinse et dinse que, onn'hâora aprî, lè trâi gaillâ tracivant tant que pouâvant éteindre, avoué la balla-mère su la ludze, vè Yverdon, Nautsatî et pu du cein lo seindâ dau pôle.

Ma fâi, l'ant z'u à piotounâ, à piotounâ dessu la gllièce et dein la nâ. L'e épquâirau ! A dâi plièce l'ein avâi la hiautau d'onna maille de fein, et pu aprî asse hiaut que la cathâdraâ, dâi mouï dau tonnerro, quemet la Tor de Gauze, quemet la montagne de mîdzo.

Et ie montâvant adi, ie montâvant adi, ein trâineint la ludze. Dâi iâdzo reincontrâvant on par de dzein et du tot lliein lau criâvant :